

Liminaire CDAS 14 mars 2024

Monsieur le Président.

Nous sommes réunis ce jour pour le premier CDAS de l'année 2024.

En préambule, nous souhaitons la bienvenue au nouveau délégué de l'action sociale du Calvados, M. GROHAN. La précédente année a été marquée par une nouvelle mandature, l'arrivée de nouveaux représentants du personnel et une situation particulière avec une vacance au niveau de la délégation en fin d'année.

Aujourd'hui nous nous retrouvons et le nouveau règlement intérieur vient d'être dévoilé. Nous le dénonçons formellement car il marque un recul du droit syndical en supprimant une mention reprise à l'article 27 qui stipulait que la durée minimale octroyée ne pouvait être inférieure à une journée ni excéder deux.

Le nouveau règlement accorde une durée pour le temps de préparation et de compte rendu réunis équivalente au temps de la réunion.

Comment peut-on réaliser sur une demi-journée à la fois une préparation et un compte rendu ?

Vous avez en face de vous des représentants du personnel investis qui s'emparent des sujets et savent faire preuve d'une grande disponibilité. La gestion des places de cirques restantes à l'issue de l'arbre de Noël a été gérée efficacement par les représentants des organisations syndicales en un temps restreint avec la contrainte liée à l'inter-directionnalité pour échanger rapidement et les contraintes techniques propres à chaque administration.

Malgré cela, en moins d'une semaine nous avons réussi sur notre temps personnel à trouver une méthode permettant de redistribuer de façon équitable et efficace les places restantes auprès des agents de nos administrations. Nous tenions à remercier également les correspondants sociaux et correspondantes sociales de nos administrations pour avoir relayé l'information et participé activement à ce projet.

C'est pourquoi, nous souhaitons désormais que les convocations aient lieu sur la journée complète ce qui nous permettra de prendre le temps nécessaire pour étudier et suivre l'avancement des projets.

Concernant l'agenda social, il avait été convenu lors du groupe de travail de décembre 2023 une diffusion rapide. Peut-être attendiez-vous l'arrivée du nouveau délégué mais nous estimons cet envoi tardif surtout que le prévisionnel des réunions avaient été transmis à certains membres par le biais de la diffusion de l'agenda social de la direction des douanes de Caen.

Autre point, un courriel ou une lettre d'information devait être envoyé aux agents pour leur rappeler l'importance de venir à une action proposée par le CDAS dès lors qu'ils se sont engagés.

Où en sommes-nous ?

Enfin, nous avons demandé l'inscription d'un point à l'ordre du jour concernant la restauration collective et plus spécifiquement sur les REFI.

Nous avons soulevé nos inquiétudes lors de la présentation du rapport d'activité de la délégation de l'action sociale. La fermeture annoncée en fin d'année du REFI de Trouville sans information préalable nous conforte dans nos craintes pour l'avenir de ces structures. Ainsi, nous souhaitons aujourd'hui évoquer la problématique du REFI de la DDFIP de Délivrande et de l'association qui le gère l'AURIHC. La forte augmentation des frais d'admission suite au renouvellement du marché public met en péril la capacité financière de l'AURIHC et in fine si aucune solution n'est trouvée la restauration à terme sur le site. En effet, avec une augmentation de quatre euros par repas répercutée sur le prix payé par les agents, qui mangera encore sur le site avec un repas autour de dix euros ? Quelle solution envisagez-vous pour permettre la survie de ce REFI ?

Les représentants CFDT du CDAS du Calvados.